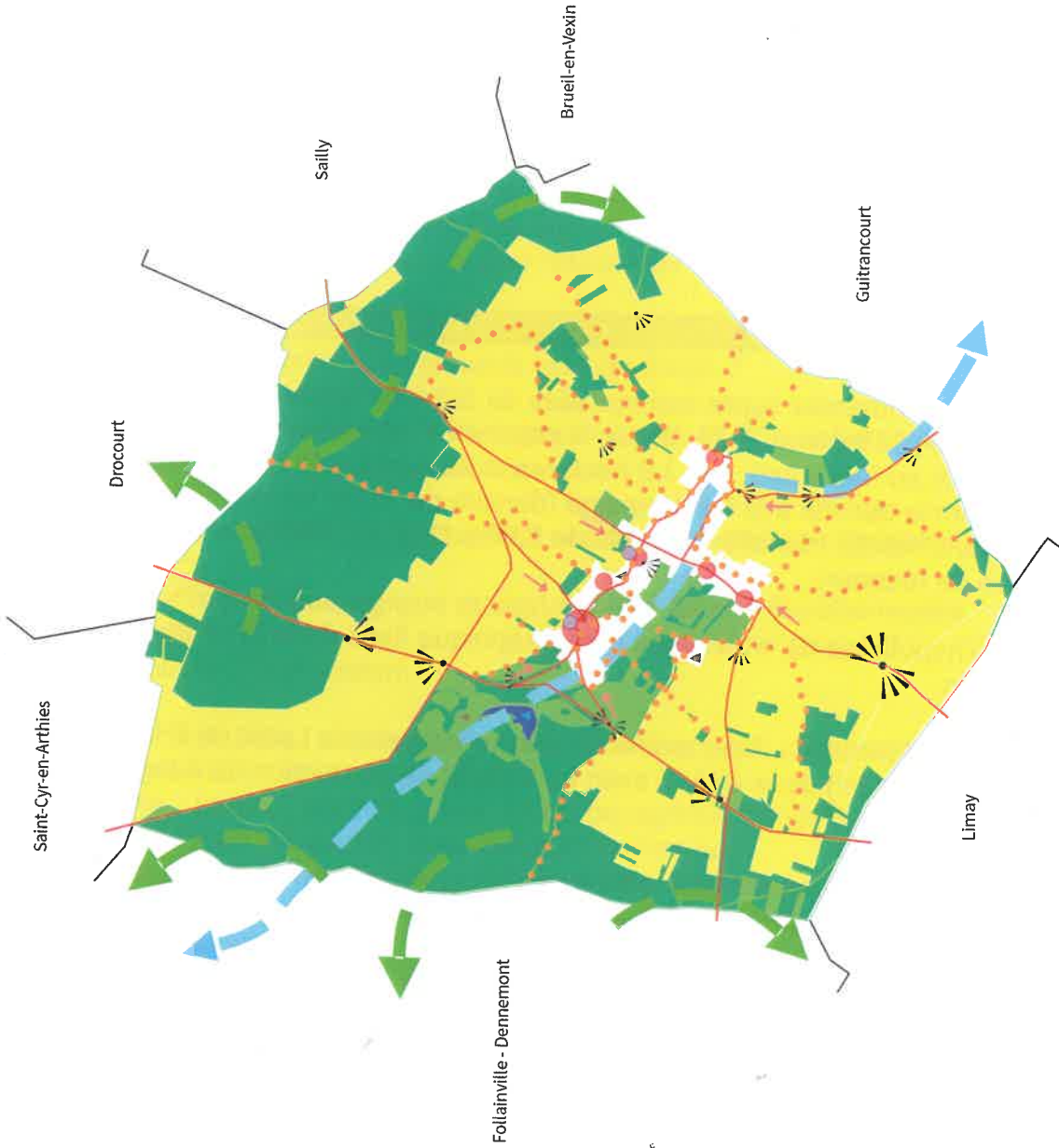


# Commune de Fontenay-Saint-Père Projet d'Aménagement et de Développement Durables



## Légende

**Moderiser le développement modéré et harmonieux du village.  
Renforcer la cohérence urbaine du village.**

- Préserver le caractère du village dans son enveloppe bâtie existante.
- Valoriser et préserver le caractère spécifique des centres anciens.
- Appuyer des secteurs de renouvellement urbain et promouvoir la diversification des types d'habitat.

- Identifier et protéger les éléments du paysage bâti de caractère historique, culturel et patrimonial.
- Valoriser les entrées de village.

**Aider au développement économique et préserver l'activité agricole.**

- Contribuer au développement du commerce de proximité dans le village.
- Préserver l'activité agricole.
- Préserver l'environnement rural et boisé.
- Prendre en compte les trames verte et bleue.
- Favoriser les continuités écologiques et la biodiversité pour permettre la libre circulation de la faune et la flore entre les noyaux de biodiversité.

- Préserver le continuum boisé des hautes, coteaux et vallées.
- Protéger les espaces naturels et la biodiversité associée à la mosaïque de milieux d'intérêt écologique paysager et patrimonial remarquables.
- Identifier les éléments paysagers constitutifs de la trame verte qui associent les rivières, prairies, alignements d'arbres, haies bocagères, arbres remarquables, sentes enterrées, milieux naturels sensibles...
- Identifier les éléments paysagers constitutifs de la trame bleue (fleuve, plans d'eau, zones humides, mares, mouillères...

**Valoriser le patrimoine local paysager.**

- Préserver les espaces naturels aux abords du village des habitats et en cœur d'îlots bâtis : espaces boisés, jardins, haies bocagères ou abornées.
- Plan d'eau
- Patrimoine identifié lié à l'eau à préserver.
- Arbres remarquables à préserver
- Haies à préserver
- Point de vue remarquable

**Protéger et développer le maillage de circulations douces existantes ou à créer favorisant les modes de déplacement alternatif : piédeste, équestre et cyclable.**

- Maillage de circulations douces existantes

Principaux axes de circulation, voirie.

**Moderer la consommation de l'espace et lutter contre l'étalement urbain.**